



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://perso.wanadoo.fr/sn.ptte>

DES REFORMES POUR CASSER LA FONCTION PUBLIQUE : *TOUS CONCERNES.*

Signez la pétition en cliquant sur le lien (ou la pétition jointe) :

<http://www.snptri.com/ile-de-france/petition/fr/accueil/>

Aujourd'hui il existe 3 filières au MEEDDM:

La Filière Administrative : 24 871 agents

La Filière Technique : 13 580 agents

La Filière exploitation : 13 000 agents

La filière exploitation comporte 2 corps :

- un corps de catégorie C : le corps des personnels d'exploitation (9000 agents)
- un corps de catégorie B : le corps des Contrôleurs des T.P.E. (4000 agents)

Le M.E.E.D.D.M envisage la suppression de la filière « exploitation » pour amorcer la fusion des corps. Les corps de personnels d'exploitation et des contrôleurs des T.P.E. intégreront la filière technique.

Différentes questions se posent :

- Avenir des missions de l'exploitation,
- Perte des spécificités et de technicité
 - o le corps des personnels d'exploitation comporte 2 spécialités : routes et voies navigables/ports maritimes
 - o le corps des CTRL comporte 3 domaines : AIT, AIFMP, PBSM

- Déroulement de carrière des personnels, catégorie C (corps des personnels d'exploitation) mais aussi catégorie B (contrôleurs des T.P.E.).

Cette suppression, si elle se concrétise, laisse présager une remise en cause des missions de l'exploitation et interroge sur l'avenir des D.I.R., services VN, PM, BA....

S'il n'y a plus de corps de catégorie B exploitation, quel déroulement de carrière auront les agents et chefs d'équipe d'exploitation. Il en est de même dans la F.P.T..

REFUSONS cette réforme qui aligne la Fonction Publique Etat sur la Fonction Publique Territoriale et continuons de revendiquer la création d'une filière spécifique dans la Fonction Publique Territoriale.

SIGNEZ ET FAITES LA PETITION.

En même temps que la suppression de la filière « exploitation », le MEEDDM envisage un programme de fusion de corps.

Comme dans tous les ministères, au M.E.E.D.D.M. le projet de fusion de corps concerne toutes les catégories A, B, C pour répondre à la demande de la Fonction Publique qui a décidé d'accélérer le programme de réduction du nombre de corps.

Depuis 2005, 305 corps ont été supprimés dans la F.P.E..

Il y a aujourd'hui 380 corps dans la F.P.E. (223 de catégorie A, 91 de catégorie B, 66 de catégorie C).

Pour le gouvernement, la fusion des corps avec la loi sur la « mobilité et les parcours professionnels » permettra de faciliter l'abandon de missions de service public, de réduire les moyens, de supprimer massivement des effectifs pour répondre aux exigences de la R.G.P.P. (Révision Générale des Politiques Publiques),.

LA REFONTE DE LA GRILLE DES B

Le Nouvel Espace Statutaire

En réponse aux revendications salariales des fonctionnaires, le ministre WOERTH a entrepris une réforme des grilles indiciaires de la Fonction Publique. Dans la logique ministérielle, de manière fractionnée, il a engagé des discussions avec les syndicats minoritaires : CFDT, CFTC, CGC, UNSA.

Sur la catégorie C, cela s'était traduit par les accords « JACOB » dont les personnels constatent quotidiennement les effets néfastes (blocages de déroulement de carrière, pertes de rémunération...).

Aujourd'hui découlent des discussions avec WOERTH sur les « grille et carrières » pour la catégorie B, la création d'un **UN NOUVEL ESPACE STATUTAIRE (N.E.S.)**.

Cette nouvelle grille indiciaire pour la catégorie B a été adoptée par la commission des statuts de la Fonction Publique Etat, le 9 juillet 2009.

Tous les corps de la catégorie B de la Fonction Publique devront être sur cette grille, au plus tard le 31 décembre 2011. (sauf les corps du secteur sanitaire et social).

Seule l'UNSA a voté avec l'administration lors de la commission des lois le 9 juillet 2009.

C'est dire à quel point cette réforme est mauvaise, mais malheureusement pour le personnel, pour tous les mauvais coups, l'administration a toujours pu compter sur eux.

Avec ce N.E.S., tous les corps de B seront dotés de trois grades.

Le N.E.S. intègre dans une même grille le B type administratif (qui concerne également tous les techniciens sauf les techniciens de laboratoire et les contrôleurs des TPE) et le C II (grille des TSE), « l'emploi fonctionnel » est supprimé, l'accès au corps s'effectuera dans le grade de base ET dans le grade intermédiaire.

Le changement de grade, pour chaque grade, se fera par tableau d'avancement ET concours.

Nous devons ouvrir les yeux des personnels car cette réforme est bien loin de compenser la perte de pouvoir d'achat constatée depuis plusieurs années (-30% depuis 1984, - 20.30% depuis 2001).

L'intégration des corps et cadres d'emplois des **3 Fonctions Publiques** dans ce Nouvel Espace Statutaire (N.E.S.) est l'opportunité pour accélérer le programme de fusion de corps impulsé par la Fonction Publique.

Les quelques miettes concédées par cette réforme servent de carotte pour impliquer les personnels dans les objectifs du gouvernement de casse des services publics.

Pour la Fonction Publique Territoriale, rares sont les informations qui circulent. Une seule chose est sûre, les projets de fusion existent et concernent les contrôleurs territoriaux. On peut supposer que les dispositions envisagées à l'Etat seront transposées à la Territoriale.

Pour le M.E.E.D.D.M. à peu de choses près tous les corps de la catégorie B sont concernés, hormis le corps technique de l'Office National des forêts et le corps des techniciens supérieurs de l'industrie et des mines.

« Le nouveau corps de catégorie B pourrait regrouper :

- **Le corps de Technicien Supérieur de l'Équipement,**
- **Le corps de Contrôleur des T.P.E.**
- **Le corps de Contrôleur des affaires maritimes – spécialité navigation/sécurité et pêche/culture marine,**

Auxquels pourraient s'ajouter les corps de technicien supérieur et de technicien de la météorologie.

Dans un second temps, le regroupement de ce nouveau corps avec les corps de technicien supérieur des services de l'agriculture et de contrôleurs des services techniques de l'intérieur est envisagé. » (WOERTH le 4/08/09)

Le ministère se livre au chantage, pour les corps à vocation à fusionner, la fusion avec d'autres corps serait obligatoire ! Refusons ce chantage !

Résistons, d'autant plus que les contrôleurs n'ont rien à gagner dans la fusion, bien au contraire.

Car pour ceux qui espéraient être traités à égalité avec les Techniciens Supérieurs de l'Équipement, au prétexte qu'ils sont sur les mêmes postes, cela ne sera pas le cas.

De plus, de nombreux chantiers vont s'ouvrir avec la mise en place du N.E.S. et la fusion des corps :

- le reclassement (pour les contrôleurs il reste à négocier),
- les règles de gestion des corps,
- le régime indemnitaire,
- le recrutement,
- la formation....

Le ministre WOERTH a déjà annoncé son intention de généraliser dans toute la Fonction Publique la P.F.R. (Prime de Fonction et de Résultat). Cette prime remplacerait le régime indemnitaire existant qui aujourd'hui correspond à nos missions. C'est l'instauration de l'individualisation des rémunérations avec une grande part de « clientélisme » rendant très aléatoires les rémunérations des personnels.

ENSEMBLE TRAÇONS NOTRE AVENIR

***Ce qui se fera à L'ETAT se fera de la même manière
dans la F.P.T.***

TOUS ENSEMBLE

***POUR LA RECONNAISSANCE
DE NOS QUALIFICATIONS
EXPRIMONS NOS EXIGENCES***

Signons la pétition

<http://www.snptri.com/ile-de-france/petition/fr/accueil/>

Marie-Hélène THOMAS